

Sans préjudice

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite
à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-
Cœur-de-Jésus

Québec, le 12 novembre 2015

6211-24-077

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre

Madame, Monsieur les commissaires,

La présente ne constitue pas un mémoire, au sens strict du terme, mais bien un document résumant les doutes qui sont restés à mon esprit subséquemment à la lecture de l'information disponible et des différentes discussions que j'ai eues avec certains membres du promoteur et du MDDELCC.

Certaines de mes questions sont restées sans réponse et d'autres pour lesquelles j'ai obtenues de l'information ont laissé un doute subsister dans mon esprit quant aux impacts possibles de l'implantation du Parc éolien mentionné en objet.

D'emblée, je tiens à préciser que je ne suis pas géologue, ornithologue, spécialiste de la faune ou expert en environnement. Je suis également plutôt favorable aux projets de développement économique spécialement quand ceux-ci sont respectueux des principes du développement durable. Toutefois, le présent projet me semble inapproprié.

Comme dans toute bonne évaluation environnementale, le promoteur se doit de répondre avec exactitude aux questions des acteurs impliqués et ne pas se cacher derrière des généralités ou tout simplement les normes ou directives applicables. L'acceptabilité sociale d'un projet dépend également de la capacité du promoteur à convaincre la population du bien fondé et de la pertinence de son projet.

Ma présentation sera divisée en 5 sections énonçant mes inquiétudes/préoccupations en excluant bien entendu la présentation générale de la situation.

Ma conjointe et moi sommes propriétaires d'une terre adjacente à deux terres sur lesquelles seront installées deux éoliennes portant les numéros 45-46. Nous avons acquis notre terre en juillet 2014 (Numéro de lots 4 259 055, 4 220 159 et 4 529 056) sans se douter qu'il y avait un projet de parc éolien en cours à ce moment.

Nous avons appris par hasard, au courant de la fin de semaine du 27 et 28 juin 2015, en lisant le Courrier Frontenac, qu'il y avait un projet et des consultations en cours. Qui plus est, après vérification avec Madame Maraghi, cette dernière m'a confirmé par courriel que je ne faisais pas partie de la liste d'envoi aux non-résidents, ma résidence principale étant située à Québec.

L'objectif de notre achat était de profiter de la quiétude de la campagne, d'y pratiquer la chasse, d'exploiter une érablière et finalement de s'y établir à long terme lorsque nous serions rendus à l'âge de la retraite. L'implantation d'éoliennes à proximité vient jeter un ombre sur notre projet.

En effet, l'éolienne la plus rapprochée (no 46) sur situera à une distance inférieure à 450 mètres selon les dernières modifications apparaissant au volume 7.

Quant à la deuxième, elle sera située à moins de 500 mètres de la limite de notre propriété. Je vous joins aux présentes, un plan démontrant l'emplacement de ma terre (couleur verte) avec l'emplacement des dites éoliennes (Annexe 1).

Orignaux

Ces deux éoliennes auront un impact direct, tel que le démontre les documents du promoteur, sur un des rares ravages d'orignaux de la région. Ce ravage est situé sur notre terre et par conséquent à moins de 500 mètres des éoliennes. (annexe 2)

Les documents du promoteur démontrent clairement que l'impact du son émis par les éoliennes aura pour effet d'augmenter le bruit ambiant autant sur notre propriété que sur celles de nos voisins et très certainement sur le ravage d'orignaux.

Malheureusement, nous n'avons vu aucune mesure ou moyen de mitigation en lien avec ce milieu sensible. Certes le promoteur affirme vouloir diminuer les travaux de construction en période de chasse reconnaissant ainsi directement que le bruit perturbe directement les orignaux mais ce dernier ne propose rien en dehors de la période de construction. Que propose le promoteur où le MDDELCC en période hivernale? À ce moment, les orignaux seront constamment soumis à ce bruit incessant et assourdissant pour eux qui ont une capacité auditive de très loin supérieure à l'être humain.

Un ravage, n'est pas simplement un lieu de passage temporaire mais bien un habitat fragile abritant une faune qui est confinée à celui-ci pendant plusieurs mois. Malgré les questions posées, autant au promoteur qu'aux gens du MDDELCC, on nous réfère simplement à des études sur certains habitats mais rien en regard d'un ravage. La majorité des études disponibles ont été effectuées aux États-Unis, en Ontario, en Gaspésie et au Bas St-Laurent.

Vous conviendrez comme moi que ces lieux, où se sont déroulées ces études, sont bien différents de notre région et qui plus est le nombre d'orignaux y est plus élevé forçant ainsi probablement les orignaux à se rendre à proximité des éoliennes et à effectuer de courts passages pour trouver de la nourriture. Comme mentionné antérieurement, il y a une différence entre observer un orignal passer de temps en temps comme semble le démontrer ces études et le fait de demeurer à proximité comme c'est le cas avec les ravages.

Nous avons demandé au promoteur s'il était possible de prendre des sites alternatifs qu'ils ont eux même identifiés afin de les remplacer celles portant les numéros 45 et 46. La réponse fût négative, mais nous en ignorons spécifiquement l'ensemble des tenants et aboutissants. Juste du point de vue pratique et rentabilité, pourquoi mettre ces deux éoliennes qui sont si éloignées des autres et pour lesquelles ils vont devoir créer un autre réseau de distribution secondaire? De plus, sans avoir fait de statistique précise, je crois que si on prend la totalité des habitations se situant à moins de deux kilomètres de ces deux éoliennes, on obtient un ratio qui les places dans le peloton de tête, après l'éolienne portant le numéro T-18, quant au nombre de maisons impactées.

Étant moi-même chasseur depuis plus de 28 ans, je peux vous dire que le moindre changement à l'environnement des orignaux et chevreuils ont un impact direct sur ceux-ci. J'ai acheté cette terre sachant pertinemment qu'il y avait une ressource abondante de gibiers dans ce secteur. L'arrivée des éoliennes, aura un impact négatif comme ont eu celles installées sur les terres du séminaire de Québec. En effet, certains collègues chasseurs m'ont fait part que les orignaux désertaient leurs lieux de chasse depuis l'arrivée des éoliennes. Ces données ne sont peut-être pas scientifiques mais elles représentent la réalité sur le terrain.

Faucon pèlerin et autres oiseaux de proie

Tel qu'en fait foi la documentation au soutien du projet, il y a présence de certains oiseaux de proie dont le faucon pèlerin qui est une espèce à statut. Tel que le mentionne le courriel de M. Déry (MDDELCC) adressé à madame Carrier (annexe 3), les études ont jusqu'à présent démontrés la présence, en bordure du site, d'un faucon pèlerin.

Cependant, les relevés ne semblent pas démontrer les relevés visuels que j'ai pu observer en plus de 5 autres personnes qui chassent/travaillent sur ma propriété. En effet, depuis le mois de mai et jusqu'à la deuxième fin de semaine de chasse à l'orignal, nous avons pu observer à plusieurs reprises, ce qui semble selon nous être un faucon pèlerin. Nous ne sommes pas des ornithologues, donc loin de moi d'en prétendre l'exactitude. Nous avons cependant aperçu celui-ci s'élançant de certains arbres à moins de 30 mètres de nous.

J'en ai fait part récemment à M. Déry qui ne pouvait confirmer, ni infirmer, la présence du faucon, les photos que le lui ai transmises étant de mauvaises qualités. Cependant, celui-ci m'a spécifié, comme dans le courriel cité précédemment, que normalement il faut un minimum de deux ans de suivi, ce qui n'est pas le cas ici. Il a également fait état de la possibilité, si les observations rapportées s'avéraient fondées ou que les résultats de leur études démontraient la présence de faucon pèlerin à l'intérieur du parc éolien, que des mesures de mitigations seraient probablement mise en place comme l'arrêt des éoliennes durant certaines périodes.

Donc pourquoi débiter l'érection de ces deux éoliennes, si les tests ne sont pas terminés? Il est même préférable au point de vue économique pour le promoteur d'attendre les résultats, advenant le cas où le tout se confirme.

Érablière

La totalité des érables de ma propriété se retrouvent à l'extrémité de ma terre soit celle bornée par le rang 2 située à moins de 450 mètres des éoliennes 45-46. Or le bruit des éoliennes aura un impact direct sur la rentabilité de mon exploitation que j'entendais exploiter. En effet, comme le souligne si bien M. Leo-Paul Lachance, dans une question adressée par courriel, comment pourront nous faire pour identifier les fuites si nous sommes au prise avec le bruit émis à plus de 40 db par les éoliennes. Qu'entend faire le promoteur et les commissaires pour remédier à cette situation?

L'impact du bruit

Dans l'ensemble de la documentation, des études du promoteur et dans les réponses aux questions que je leur ai adressées, le promoteur clame haut et fort qu'ils effectuent des mesures pour s'assurer du respect de la réglementation provinciale.

Bien qu'il est obligatoire de respecter la réglementation cela ne met pas à l'abri une compagnie de s'assurer que le désagrément qu'il cause à son voisin ne dépasse pas ce qui est raisonnablement possible de tolérer. Cela a été édicté par la Cour suprême du Canada dans l'Arrêt Ciment St-Laurent et a été appliquée subséquemment dans une multitude de dossiers.

Nous avons également la preuve que les éoliennes sont source de discordes et de désagrément comme en fait foi les poursuites (recours collectifs) devant les tribunaux. Il y a beaucoup de promoteur qui mette de l'avant certains concepts, avancent certaines données et pour une raison ou une autre ne sont pas respectées.

C'est là qu'intervient l'importance du Bape en lien avec les suivis qui seront exigés, les mesures d'atténuation qui devront être imposées et le déplacement ou la réduction du nombre du nombre d'éoliennes, le cas échéant.

Lors de la séance de juillet où un représentant du Bape était présent, plusieurs citoyens sont venus se plaindre de leur situation en lien avec le développement des éoliennes dans leur secteur. Plusieurs questions ont été posées en lien avec les parcs éoliens existants. Le promoteur ne pouvait leur répondre pcq selon lui il ne disposait pas de l'information.

Je leur ai posé les mêmes questions quelques semaines après. Aucune réponse ne m'a été fournie en lien avec l'historique des autres parcs. Le promoteur devait vérifier avec son partenaire Pattern Energy, mais je n'ai eu aucun retour à ce sujet.

À titre informatif, je vous joins l'annexe 4. Il s'agit d'un article énonçant la démarche entreprise par des citoyens vivant à proximité d'un parc éolien. Ils ont déjà fait parvenir au Ministre de l'environnement quatre recommandations qu'ils espèrent voir appliquer aux nouveaux parcs éoliens.

J'espère que la présente commission prendra en compte ces recommandations de personnes vivant sur le terrain. L'expérience de ces personnes sont, selon moi, beaucoup plus représentatives que certaines études. Il faut savoir profiter des erreurs et des expériences du passé. Une de ces recommandations, de ce regroupement de citoyens, est qu'il doit y avoir: « **une distance de 2 km entre les éoliennes et toute résidence comme c'est le cas pour les noyaux du village** ». Leur recommandation vient rejoindre exactement ce que je vous mentionnais précédemment. Dans notre situation actuelle, il y a autant d'habitations touchées par les éoliennes 45-46 que le nombre de maison en plein cœur du village (noyau).

Autre élément dont nous tenons à porter à votre intention est le fait que le promoteur s'est contenté de prendre des mesures, pour l'établissement du bruit de fond, à 4 endroits différents seulement. Or, nous savons très bien que le son voyage différemment en fonction de la topographie, de la direction du vent dominant, des obstacles rencontrés, etc. J'ai pris moi-même des mesures de bruit avec un sonomètre. Le bruit ambiant en plein jour avoisinait en moyenne 28 db. J'avais invité le promoteur à venir prendre des mesures sur ma terre pcq mon résultat semblait inférieur à leur résultat. Malheureusement, le promoteur n'a pas donné suite prétextant qu'ils sont conformes à la réglementation. Est-ce cela qui va se produire lorsque les éoliennes seront en marche? Est-ce qu'ils vont se cacher derrière les normes pour dire qu'il n'y a pas de problème?

En ce qui concerne le programme de suivi du promoteur, celui-ci ne prévoit que 4 suivis sur une période de 10 ans (1-2-5 et 10^e année). Le programme de suivi se termine après 10 ans alors que le contrat prévoit une durée d'exploitation de 20 ans minimum. Il est illogique d'arrêter un

programme de suivi à partir du moment où les équipements sont vieillissants et qu'ils ont besoin de plus d'entretien. Selon le promoteur, un suivi sera fait également à la 15^e année, mais je n'ai pas trouvé de mention nulle part à cet effet dans la documentation.

Le promoteur dans sa documentation se targue d'être à plus de 2 km des noyaux villageois. Toutefois, quand on regarde le nombre d'habitations qui se trouvent en sous la barre du 2 km pour les éoliennes 45 et 46, je crois que ce nombre est équivalent à ce que l'on retrouve au cœur même du village.

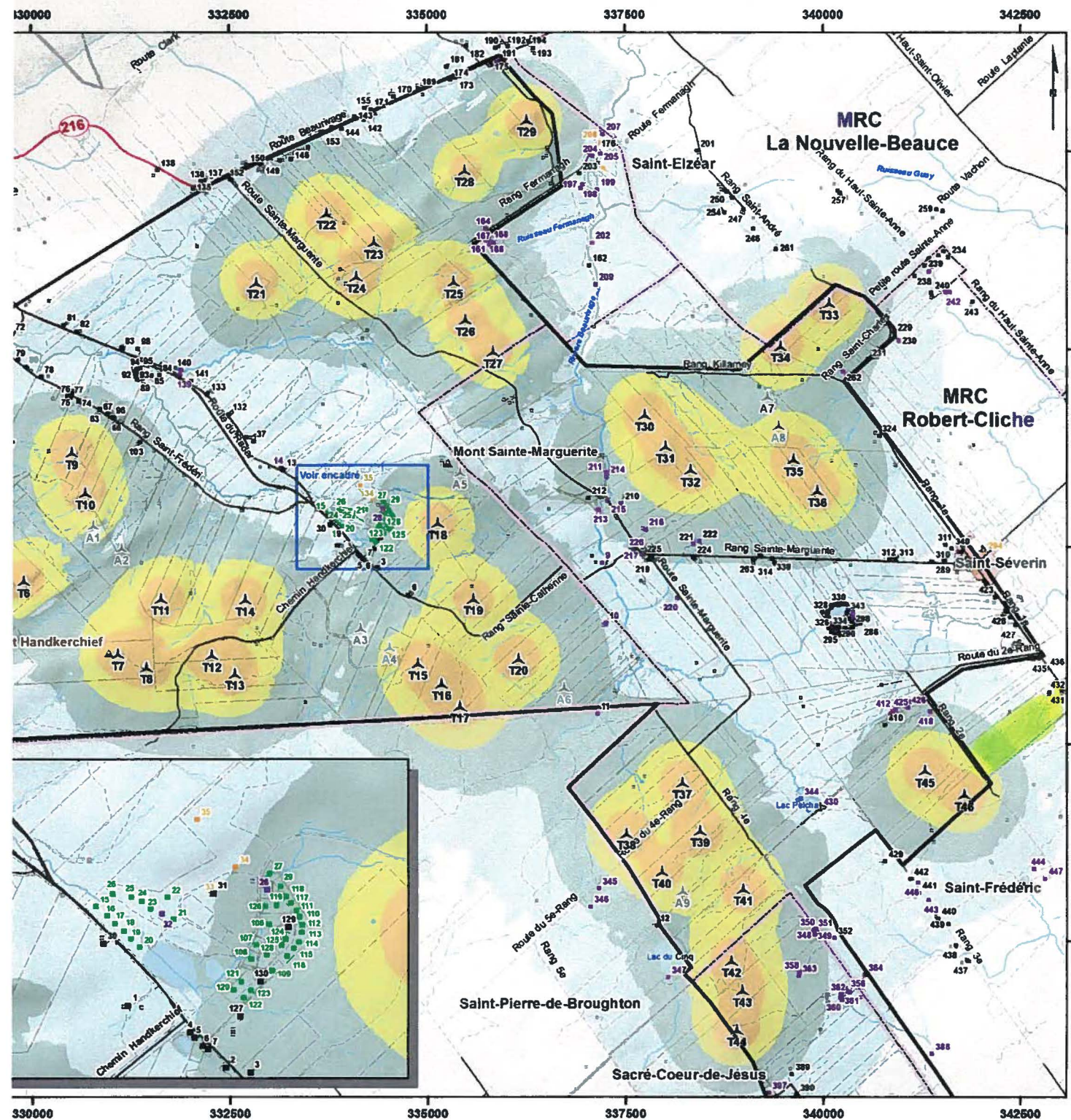
Rémunération/ dédommagement

Tel qu'abordé par un citoyen lors de la soirée d'informations du Bape en juillet dernier, comment le promoteur peut expliquer le découpage de son parc éolien? Ce découpage aura un impact direct sur le versement ou non des redevances. Nous et plusieurs autres propriétaires qui devront subir un préjudice plus grand que ceux faisant partie dudit parc, ne toucheront aucune somme d'argent, car nous en avons été exclus.

Quel impact aura l'apparition de ces éoliennes sur la valeur de ma propriété? Chose certaine nous n'aurions jamais acheté cette terre ou à tout le moins payé ce prix si j'avais su qu'un parc éolien venait s'installer à proximité.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, mes meilleures salutations.

ANNEXE 1



Légende

Éléments du projet

- Aire du projet
- Configuration d'éoliennes (46)
Siemens SWT 3.2 - 113 m
- Positions de réserve (8)
Siemens SWT 3.2 - 113 m

Type de récepteur

- Chalet
- Résidence
- Future développement
- Domaine du Radar
- Autre récepteur
(école, église, auberge, etc.)
- Autre bâtiment

Bruit émis par les éoliennes à 1,5 m

- 30 à 35 dBA
- 35 à 40 dBA
- 40 à 45 dBA
- 45 dBA et plus

Autres éléments

- Route provinciale
- Route locale, rue
- Autre chemin - sentier
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau
- Unité d'évaluation
- Limite municipale
- Limite de MRC
- Périmètre urbain



ISOCONTOUR DE BRUIT

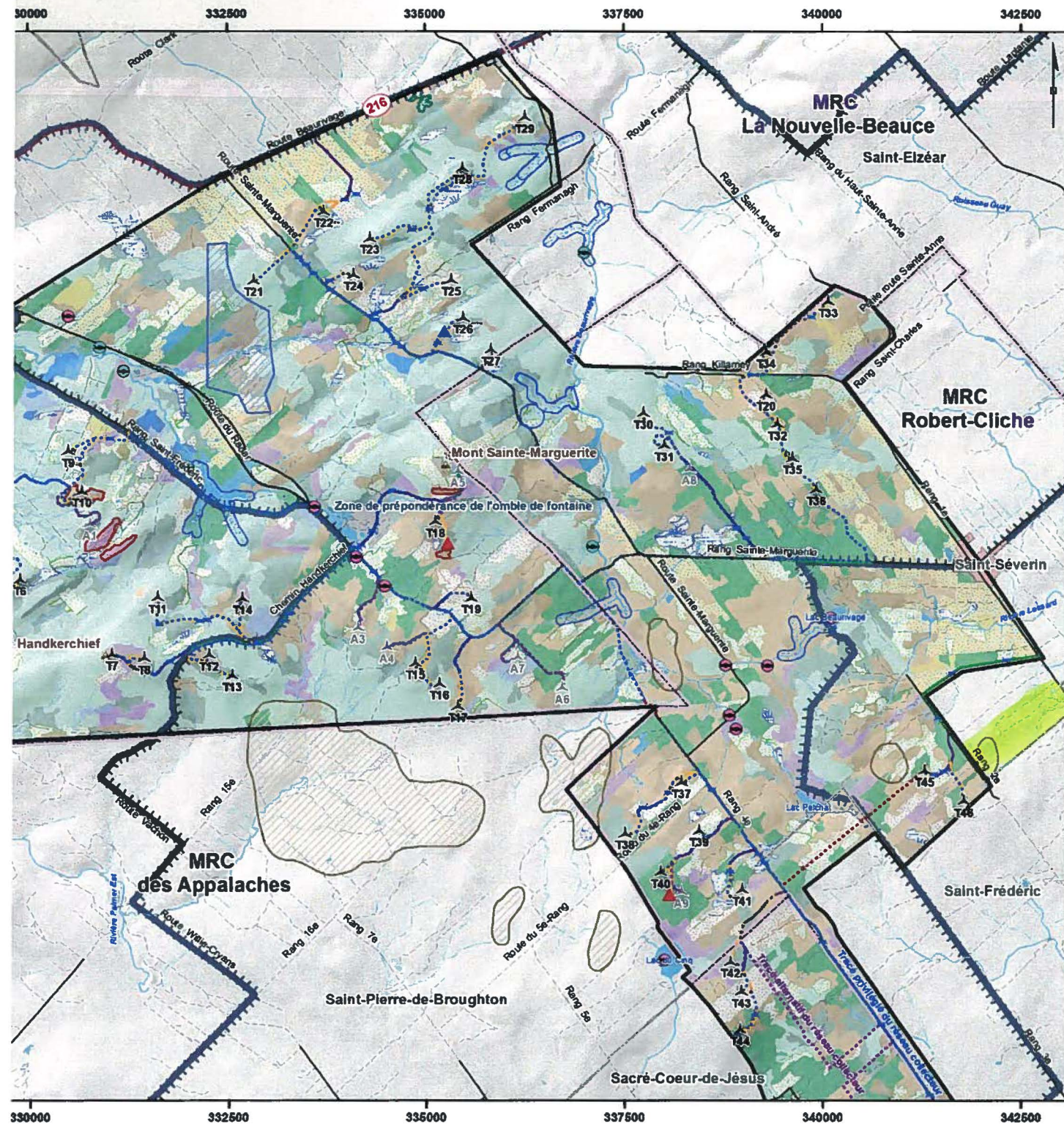
DNV-GL

00053-150422-N1
PCRévisé079

22 avril 2015

Projet UTM Zone 18 11A053
Sources CartVec, FORGM/TERREN CPTAO, MRF, MDEP
Fonction Québec, Imagerie Aérienne (Rang, Google Earth)
Groupes Hélicoptères, Regroupement Océano-Océanux
©2015 DNV-GL

ANNEXE 2



Légende

<p>Éléments du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Aire du projet Configuration d'éoliennes (48) Sites SWT 3.7 - 113 m Sites SWT 3.9 - 113 m Mât de mesure du vent Position de réserve Mât de mesure du vent Aire d'empiètement temporaire / Bureau de chantier Traversée de cours d'eau Chemin d'accès public à améliorer Chemin d'accès privé à améliorer Chemin d'accès privé à construire Chemin d'accès alternatif Nouveau collecteur (sodermat) Emprise existante Nouvelle emprise Tracé alternatif <p>Autres éléments</p> <ul style="list-style-type: none"> Aire d'enviement de l'ombre de fontaine Fronton de l'ombre de fontaine Noctie préventive Route locale non Auto chemin sentier Limite municipale Limite de MRC Périmètre urbain Cours d'eau permanent Cours d'eau intermittent Plan d'eau 	<p>Milieu terrestre</p> <ul style="list-style-type: none"> Bétulaie (feuille) Pédiculaire (mixte) Érablière (feuille) Fraxino (mixte) Populnaie (feuille) Populnaie (mixte) Sapinère (mixte) Sapinère (résineux) Pessière à Apenne blanche Plantation de résineux Fiches (arbustes ou arborescences) Coupe récente <p>Milieu humide</p> <ul style="list-style-type: none"> Marécage arborescent Marécage arbustif <p>Autre</p> <ul style="list-style-type: none"> Agriologie Antiquaire <p>Habitat forestier potentiel de plants à statut précaire</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 1M Ravage de carf de Vierge Ravage d'origine Habitat de salamandre à statut précaire Zone de prépondérance de l'ombre de fontaine
--	---

0 0.75 1.5 3 kilomètres

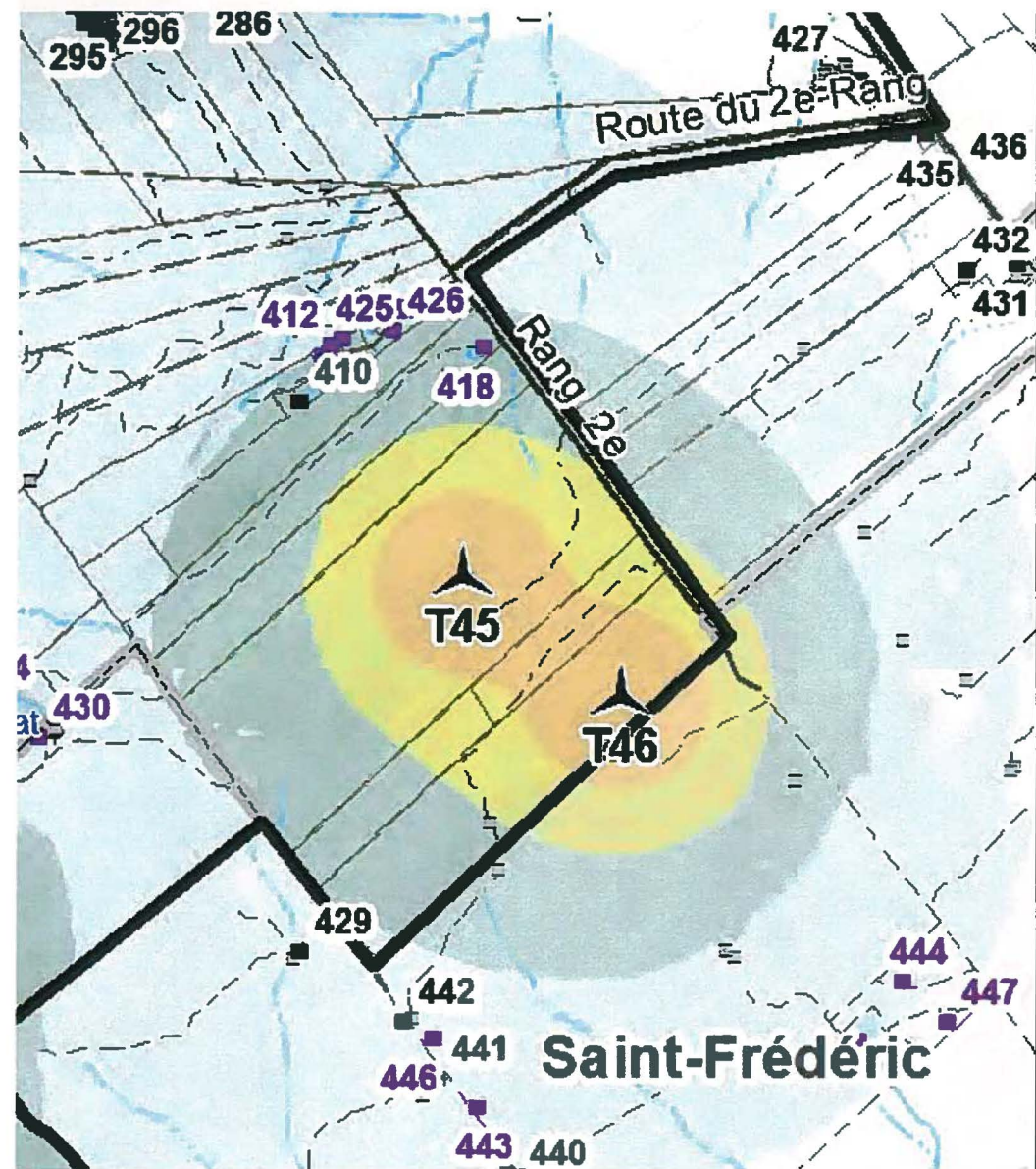
Mont Sainte-Marguerite

CARTE 5-A : CONTRAINTES À L'IMPLANTATION DES ÉOLIENNES - MILIEU BIOLOGIQUE -

000653-151009-01
PCA/ins085

DNV-G.L 9 octobre 2015

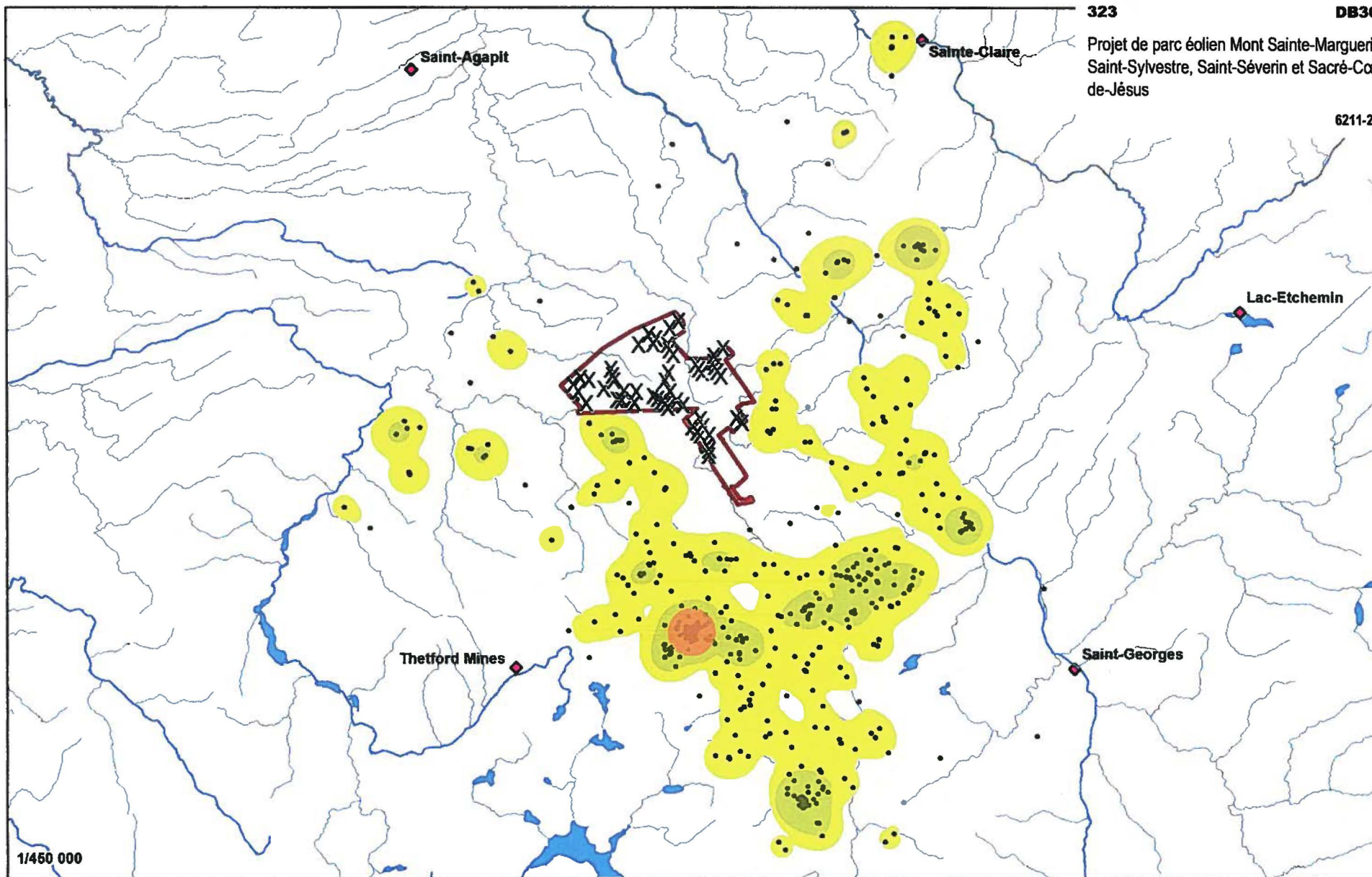
Projection UTM Zone 19 NAD83
Sources Cartes: FORCEN/TERGFN, CITAQ, MRIF, MDDP
Fonction Québec, Imagerie Aérienne (Planif), Google Earth
Groupe Métroplan, Regroupement Québecois
© 2015 DNV-G.L. Tous droits réservés.



5130000



ANNEXE 3

**Domaine vital**

- KDE 50 %
- KDE 75 %
- KDE 95 %

- Localisation GPS
- X Éolienne
- Parc éolien

Projection cartographique :

Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46e et 60e).

Production : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats (DGEFH)

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

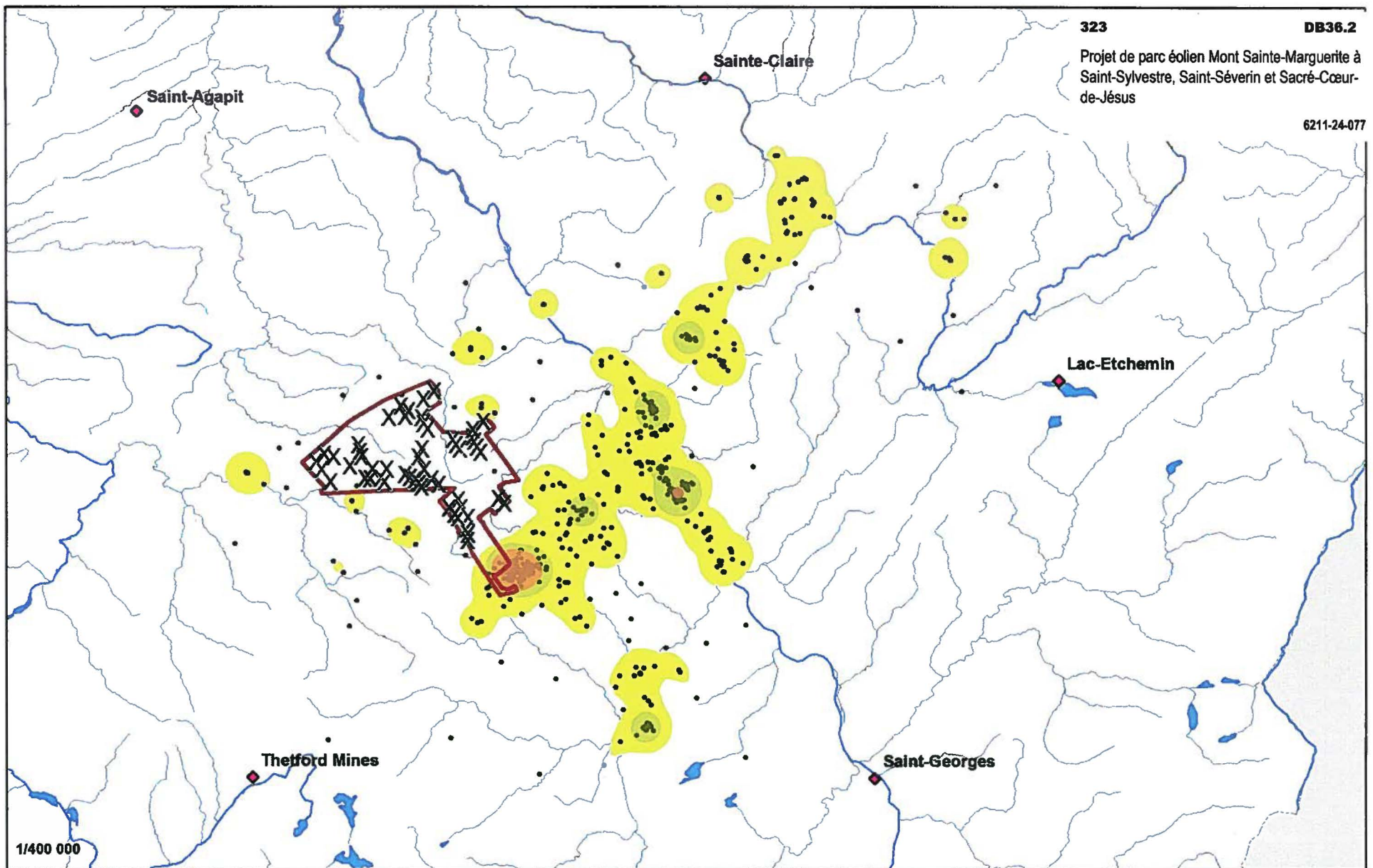
Sources : Localisations télémétriques, MFFP, 2015

BGAQ (1/2 000 000) du Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles (MERN), 2003

BDTQ (1/20 000) du MERN, 2010

Forêts, Faune
et Parcs

Québec

**Domaine vital**

- KDE 50 %
- KDE 75 %
- KDE 95 %

- Localisation GPS
- Éolienne

- Parc éolien

Projection cartographique :

Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46e et 60e).

Production : Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats (DGEFH)

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

Sources : Localisations télémétriques, MFFP, 2015

BGAQ (1/2 000 000) du Ministère de l'Énergie
et des Ressources naturelles (MERN), 2003

BDTQ (1/20 000) du MERN, 2010

Forêts, Faune
et Parcs

Québec

ANNEXE 4

Près de 30% des résidents sondés gênés par le bruit

Parc éolien de L'Érable

CAROL ISABEL
carol.isabel@tc.tc

ENVIRONNEMENT. Près de 30% des propriétaires permanents ou saisonniers de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie-d'Halifax et Saint-Pierre-Baptiste résidant à moins de 2 km du parc éolien de L'Érable affirment être fortement ou extrêmement dérangés par le bruit des éoliennes dans un sondage visant à dresser un portrait de la situation lié à la perception du climat sonore.

Les auteurs, Claude Charron et Michel Vachon de Saint-Ferdinand, ont d'abord tenu à

souligner la précieuse collaboration de la Direction régionale de la santé publique (MSSS) pour l'élaboration des questions du sondage, l'apport de l'Association coopérative d'économie familiale Appalaches-Beauce-Etchemins (ACEF-ABE) pour la réception et la numérisation des sondages ainsi que le soutien financier du Regroupement pour le développement durable des Appalaches (RDDA).

« Les éoliennes et les maisons, ça ne fait pas bon ménage. »

Michel Vachon

Des 194 questionnaires envoyés avec une enveloppe de retour prêt-à-poster, 116 >>>

eu lundi



Services
sociaux

A.C.E.F. Amiante Beauce /
Etchemins
418 338-4755

personnes atteintes de cancer et
leurs proches
418 335-5355

Al-Anon Alabon
Si une personne de ton entourage
boit trop, Al-Anon peut t'aider.
418 333-3097

L'A-DROIT
de Chaudière-Appalaches
Défense de droits en santé mentale
1-866-837-1113

Albatros 04
Région de L'Amiante
Accompagnement d'une personne
atteinte d'une maladie grave et

La Croisée
Regroupement de parents et amis
de la personne atteinte
de maladie mentale

»» questionnaires ont été dûment remplis et retournés dans le temps prescrit, représentant un taux de réponse de 60%.

SEULEMENT 42% DES RÉSIDENTS SATISFAITS DE LEUR MILIEU DE VIE

Le sondage fait notamment état que seulement 42% des résidents sondés sont satisfaits de leur milieu de vie alors que 45% des répondants se disent insatisfaits. «En affichant un aussi faible taux de satisfaction de leur milieu de vie, les résidents du parc éolien de L'Érable lancent un signal d'alarme à tous ceux qui souhaitent implanter des éoliennes industrielles en milieu habité, tout particulièrement aux décideurs que sont les élus municipaux et provinciaux», d'indiquer les auteurs du sondage.

«Quand on compare à d'autres résultats au Québec, à Bromont, par exemple, 99% des gens sont satisfaits de leur milieu de vie et recommanderaient à 96% de vivre à Bromont. On est très loin de ce résultat», d'ajouter M. Vachon précisant que cette question-ci ne concerne pas juste le bruit dérangeant des éoliennes, mais inclut également le paysage perturbé et l'évaluation de sa propriété.

Les auteurs de l'étude se sont également montrés surpris que 40% des répondants aient affirmé avoir souffert de symptômes, tels migraines, maux de tête, étourdissements,



Un coup de sonde qui a interpellé ses auteurs, Claude Charron et Michel Vachon, à émettre quatre recommandations au gouvernement du Québec. (Photo TC Medla - Carol Isabel)

bourdonnements et sifflements dans les oreilles, ou une combinaison de ces symptômes au cours des 12 derniers mois.

QUATRE RECOMMANDATIONS

Pour M. Vachon, il ne fait aucun doute que la balle est maintenant dans le camp du gouvernement du Québec pour qu'il impose aux futurs

parcs éoliens une distance de protection de 2 km entre les éoliennes et toute résidence,

comme c'est le cas pour les noyaux villageois dans la plupart des projets éoliens au Québec. «Les éoliennes et les maisons, ça ne fait pas bon ménage. C'est ce que nous disent les gens dans notre sondage.»

Les auteurs du sondage suggèrent également trois autres recommandations à l'effet que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) impose au promoteur la diminution de la production de certaines éoliennes, que le ministère de la Santé et des Services sociaux mène une étude sur les résidents du parc éolien de L'Érable affirmant souffrir de symptômes potentiellement reliés à la proximité d'éoliennes de grande puissance et que le MDDELCC remplace la Note d'instruction 98-01 servant à mesurer le bruit, par une mesure adaptée au bruit caractéristique des éoliennes, comme il s'était officiellement engagé à le faire dès 2008.

Notons en terminant que tous les résultats du sondage seront disponibles sur le site du rdda.ca.

À LA PISCINE AVEC MA LÉA

— ÇA BAIGNE ! —

D^r Roger Fortier
CHIROPRACTICIEN



THÉRAPIE

415035